

Thème 3 : L'État à l'époque moderne : France et Angleterre

Chap. 1: l'affirmation de l'Etat dans le royaume de France

Problématique: Comment la monarchie absolue affirme-t-elle son autorité sur le royaume de France?

Les rois de France à l'époque moderne (1492-1789) construisent peu à peu un Etat puissant, sous la forme d'une monarchie absolue gouvernant un royaume centralisé et unifié. Le but de ce chapitre est de comprendre comment les rois de France ont construit ce modèle politique, et à quelles limites ils se sont heurtés.

I) Etendre, consolider et unifier le territoire royal

A) Unification du royaume et conquête de nouveaux territoires

Observation de la carte de France p 150-151

Si vous utilisez la version numérique du manuel ([cliquez sur ce lien](#)), affichez uniquement « Le domaine royal en 1515 » et « Les frontières du royaume en 1600 » pour plus de clarté. Vous aurez également besoin de la carte « [Les provinces françaises en 1789](#) »

Les terres directement soumises au roi s'appellent le domaine royal. Mais il n'exerce qu'une autorité indirecte sur les fiefs des grands vassaux, qui font pourtant partie du royaume de France. L'un des défis qui se pose aux rois de France est de prendre le contrôle de ces fiefs pour faire coïncider le domaine royal et les frontières du royaume. Pour cela, ils utilisent alternativement le mariage avec les héritières de ces fiefs ou leur confiscation quand leur vassal se montre rebelle.

Questions :

1) *Quels rois s'attachent principalement à unifier le royaume en réunissant au domaine royal les grands fiefs du royaume (indice: ce sont ceux qui bouchent les « trous » dans les frontières du royaume) ?*

2) *Quelles provinces rattachent-ils au domaine royal ? (utiliser la carte « les provinces françaises en 1789 » pour trouver les noms)*

Ci-dessous, écrire un paragraphe de quelques lignes résumant l'unification du royaume, en précisant quels rois (avec leurs dates de règne) rattachent quelles provinces (avec une localisation correcte : au nord, au sud, au centre, etc. Pas de « à gauche » ou « en haut »!).

Les rois de France suppriment ainsi de puissants vassaux, qui ne peuvent plus désormais contester leur autorité dans le royaume. Parallèlement, les rois de France poursuivent une politique de conquête pour affirmer leur supériorité en Europe. Ils sont en lutte contre la dynastie de Habsbourg, qui règne sur l'Espagne, une partie de l'Italie, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas actuels.

Carte p 150-151

Questions : *quels rois font des conquêtes à l'extérieur des frontières du royaume ? De quels territoires font-ils la conquête ?*

Ci-dessous, écrire un paragraphe résumant cette politique d'extension territoriale

B) Mettre fin aux conséquences des guerres de religion

La réforme protestante de Luther (cf chapitre d'histoire précédent) divise la France tout comme une grande partie de l'Europe. En moyenne, on estime que 10 % de la population en moyenne se rattache au protestantisme au XVIe siècle. Les protestants sont particulièrement nombreux dans le sud et l'ouest du royaume où ils sont localement majoritaires. Enfin, de nombreux nobles se sont convertis au protestantisme, y compris des nobles apparentés aux rois. La dégradation rapide des relations entre les protestants et le pouvoir royal dès le règne de François Ier aboutit à une persécution des protestants.

Lire le cours du manuel p 152-153

Trouvez plusieurs exemples pour prouver que les conséquences de la division entre catholiques et protestants en France affaiblissent le royaume et le pouvoir royal. Notez ceci sous forme de paragraphe ci-dessous (travaillez à la précision des exemples : il faut des lieux, des dates, des personnages,...)

Point de passage et d'ouverture : l'Edit de Nantes et sa révocation p. 154-155

Succédant à son cousin éloigné Henri III, Henri IV est un protestant. Afin de monter sur le trône, il est obligé de se convertir au catholicisme pour être accepté par la majorité de ses sujets, qui sont catholiques. Il doit cependant vaincre l'armée de la Ligue (catholique) qui n'accepte pas sa montée sur le trône de France.

Après sa victoire définitive en 1598, Henri IV signe l'Edit de Nantes qui **accorde aux protestants la liberté de culte**. Cependant, le catholicisme reste la religion officielle du royaume, l'Edit de Nantes n'est qu'un **édit de tolérance** (*rappelez-vous ce qu'on a dit sur la signification originelle de ce mot dans le chapitre sur la Méditerranée au Moyen-Age*). Les protestants n'obtiennent pas l'égalité totale avec les catholiques. Par exemple, ils ne peuvent pratiquer leur culte que dans les faubourgs des villes.

Cependant, **l'Edit de Nantes a également accordé aux protestants des « places de sûretés »**, c'est à dire des villes fortifiées qu'ils contrôlent et qui leur permettent d'exercer un pouvoir politique et militaire autonome.

L'édit d'Henri IV ne satisfait personne : les protestants sont mécontents car ils considèrent qu'ils n'ont pas obtenu grand-chose, tandis que les catholiques pensent qu'on a trop accordé aux protestants. Après l'assassinat d'Henri IV (1610), les tensions s'accroissent à nouveau entre catholiques et protestants, et son fils Louis XIII met fin à l'existence des places de sûretés, brisant l'autonomie politique et militaire des protestants. Cette politique est liée à l'affirmation d'une monarchie absolue : Louis XIII ne peut accepter l'existence dans le royaume d'une autorité indépendante de la sienne.

Louis XIV met définitivement fin à cette politique de tolérance. D'une part il contraint les protestants à héberger des soldats, souvent issus des dragons (régiment de cavalerie) : ce sont les "dragonnades" (document 4). L'hébergement des soldats est une obligation pour la population en

général, car les casernes n'existent pas en nombre suffisant. Ceux qui hébergent les soldats subissent leur présence, souvent violente. Or, dans les régions où les protestants sont nombreux, seuls ces derniers se voient imposer le logement de soldats, et non les catholiques. Les protestants préfèrent souvent se convertir ou émigrer plutôt que d'être forcés à les loger, comme le souligne la caricature. Enfin, en 1685, Louis XIV révoque l'Edit de Nantes en interdisant le culte protestant, en ordonnant la démolition des temples, l'exil des pasteurs et l'obligation d'élever les enfants dans la religion catholique. Des milliers de protestants quittent la France malgré l'interdiction royale.

Louis XIV rétablit ainsi une relative unité religieuse du royaume.

C) L'unification du royaume : un chantier inachevé

Point de passage et d'ouverture : Ordonnance de Villers-Cotterêts p. 168-169, lire les documents 1 et 2

En 1539, François Ier entame l'unification administrative du royaume par l'Ordonnance de Villers-Cotterêts. Celle-ci établit de nouvelles normes pour la rédaction des documents administratifs: elles imposent l'usage du français à la place du latin dans tous les actes de l'administration royale. La plupart des Français de l'époque ne parlent pas plus le français que le latin (document 2) : cette ordonnance est cependant fondamentale car elle instaure la prédominance de la langue du roi sur toutes les autres langues locales.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts impose également une simplification des procédures judiciaires et la tenue de registres paroissiaux permettant d'établir les dates de naissance et de décès, ainsi que les registres des mariages.

D'autre part, le roi est représenté dans toutes les provinces du royaume par une série d'institutions progressivement mises en place aux XVI^e et XVII^e siècles. Il s'agit principalement des Parlements (cours de justice chargées de juger en appel, mais aussi chargées d'enregistrer les lois) et des intendants. Ceux-ci ont la charge de la "*justice, police et finance*", c'est à dire de surveiller au nom du roi l'administration de la justice, la levée des impôts, le recrutement et la discipline des soldats. Toutefois, certaines provinces du royaume conservent des privilèges qui leur donnent une large autonomie, notamment en matière fiscale: ce sont les pays d'état (Bretagne, Languedoc, Provence...). Les représentants des trois ordres de la province (clergé, noblesse, tiers-état) y décident de la répartition des impôts.

L'unification administrative du royaume est ainsi incomplète car elle ne fait pas disparaître les privilèges fiscaux et les législations locales ("coutumes"). En outre, l'administration royale est trop peu nombreuse pour contrôler efficacement le royaume. La longueur des trajets entrave également l'efficacité de l'administration royale (voir document 5 p 159). Le roi est obligé de tenir compte de la puissance des principales familles aristocratiques, dont les réseaux de fidèles et de dépendants couvrent une bonne partie du royaume. Ils sont capables jusqu'au début du règne de Louis XIV de déclencher de véritables guerres civiles. D'où la nécessité d'exercer un contrôle sur ces puissants aristocrates.